



Procès-Verbal Commission Régionale d'Appel Règlementaire

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Jean-Claude VINCENT, André CHENE, Pierre BOISSON, Christian MARCE.

Assistent : Manon FRADIN (Responsable Juridique), Kenny BROUSSE (Juriste stagiaire) et Julie BROLLES (Juriste en contrat d'apprentissage).

AUDITION DU 13 DECEMBRE 2022

DOSSIER N°13R : Appel du S.A. THIernois en date du 17 novembre 2022 contre une décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion en date du 07 novembre 2022 lui ayant refusé d'accorder une dispense du cachet mutation aux joueurs suivants : DA SILVA AZEVEDO Lilian, BORGES CARREIRA Lisandro, FRILY BOUHEND Nahid et PINAY Benoit en provenance du C.S. PONT DE DORE.

La Commission Régionale d'Appel,

- Met le dossier en délibéré.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

